



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20.09.2018

16.500 EMPLOIS ET DES MILLIERS DE SPORTIFS MENACÉS LES TERRAINS DE FOOT ET LES CLUBS DE GOLF WALLONS DEVRONT-ILS FERMER À CAUSE D'UN DÉCRET MAL FICELÉ ?

Le 11 juillet 2013, transposant la Directive européenne 2009/128/CE, le gouvernement wallon a adopté un décret qui interdit l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur les terrains de sport.

Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} juin 2018.

L'URBSFA et l'AFGolf sont tout à fait favorables à l'interdiction des PPP. Elle répond à leurs valeurs fondamentales et s'inscrit parfaitement dans le cadre de leur développement respectif.

Les gestionnaires de clubs doivent toutefois pouvoir continuer à entretenir leurs terrains. Hauteur du gazon, variété, taux d'humidité... Un terrain de sport demande beaucoup de soins. A défaut, il devient rapidement impraticable.

Or, le décret du Gouvernement wallon a oublié de faire une distinction entre les produits phytopharmaceutiques issus de l'industrie chimique et les produits bio qui permettraient de les remplacer (biopesticides, substances de base et compositions dites « naturelles »).

La Wallonie est ainsi la seule région d'Europe à interdire les produits bio au même titre que les produits de synthèse. Elle est également la seule à ne prévoir aucun système de dérogation.

Aujourd'hui, la Wallonie empêche donc purement et simplement d'entretenir les terrains de sport engazonnés. Avec pour conséquence, qu'elle rend impossible la mise en place d'alternatives naturelles et déstabilise gravement tout un secteur économique et sportif.

En effet, faute de solution rapide, 25.000 golfeurs wallons et plus de 500.000 footballeurs voient leur pratique sportive compromise.

Pour le golf, 1.500 emplois directs et indirects sont menacés à court terme. Pour le football, on parle de 15.000 emplois directs et indirects.

En effet, dès l'installation du nouveau gouvernement régional en 2014, l'AFGolf a pris contact avec l'administration du Ministre wallon de l'Environnement. Celle-ci a rapidement mesuré l'étendue du problème et un groupe de travail a été mis en place avec le Comité régional PHYTO (CRP), le Pôle wallon de Gestion Différenciée (PGD) et le Service Public de Wallonie (SPW).

Depuis 2015, ce groupe de travail a formulé plusieurs propositions d'alternatives. Deux protocoles de lutte intégrée ont été élaborés, reprenant chacun une liste de PPP à base de micro-organismes et de produits à faible risque qu'il conviendrait d'autoriser après le 1^{er} juin 2018.

Ces propositions ont été transmises au Ministre de l'Environnement. Malgré le travail entamé dès 2014 avec son administration qui reconnaît le problème et participe activement à la recherche d'une solution et malgré une multiplication des contacts avec son cabinet au cours des derniers mois, celui-ci n'a toujours pas réagi.

L'URBSFA et l'AFGolf tirent donc la sonnette d'alarme et demandent au Ministre d'agir d'urgence pour corriger la situation créée par son prédécesseur. Et concrètement :

- de corriger d'urgence la situation en mettant en place un système de dérogation pour les gestionnaires de terrains de sport engazonnés ;
- d'instaurer une période de transition qui permette de tester les solutions alternatives et de les certifier ;
- de développer un programme de recherche pour concevoir de nouvelles solutions, validées scientifiquement et légalement, en s'appuyant sur les projets déjà menés en recherche agronomique.

A défaut, ce sont des dizaines de milliers de sportifs wallons et un important secteur économique qui sont condamnés à court terme. *“Sans une solution rapide, nous ne sommes pas sûr de pouvoir ouvrir la saison prochaine, déplore Philippe Delhay. Un comble alors que le golf est un sport qui se démocratise et est en pleine expansion”.*

Une pétition a été lancée. Elle compte aujourd'hui près de 6.000 signatures.

CONTACT PRESSE

Alexia Penasse

0472 43 12 46

alexia.penasse@afgolf.be

Association Francophone de Golf

Boulevard Louis Schmidt 87/6

1040 Etterbeek

Annexe

- Historique du dossier

HISTORIQUE DU DOSSIER

Juillet 2013

- Le 11/07/2013, le Gouvernement wallon signe un décret qui stipule que « l'application des produits phytopharmaceutiques (PPP) sera interdite à partir du 1^{er} juin 2018 dans les parties des parcs, des jardins, des espaces verts et des terrains de sport et de loisirs auxquelles ont accès le public et ne constituant pas des espaces publics ». Il s'agit de la transposition de la Directive européenne 2009/128/CE.

Contrairement aux autres régions d'Europe – dont la Flandre – la Wallonie ne prévoit aucune dérogation et ne fait aucune différence entre les différents produits phytopharmaceutiques. De plus, l'interdiction porte aussi sur les biopesticides (PPP issus de matériaux naturels), les substances de base et les compositions dites « naturelles » et crée ainsi un important flou juridique.

2014

- En septembre, la Greenkeepers' Association of Belgium (GAB) et l'AFGolf prennent contact avec le Comité régional PHYTO (CRP)
- Un Groupe de travail « Entretien des golfs et terrains de sport » est mis en place par le Comité régional PHYTO (CRP), le Pôle wallon de Gestion Différenciée (PGD) et le Service Public de Wallonie (SPW).

Les acteurs du groupe de travail soulignent l'importance d'étudier les possibilités d'adapter ou de déroger à la législation afin d'autoriser l'application des principes de lutte intégrée au-delà de juin 2018 dans les terrains de sport, c'est-à-dire en autorisant l'utilisation de PPP d'origine biologique (micro-organismes, extraits de plantes...) ainsi que l'usage de PPP en dernier recours moyennant le respect de conditions strictes (professionnalisme des utilisateurs, formation adéquate, utilisation de PPP sous contrôle à certaines dates...).

2015 – 2016

- Une large enquête visant à quantifier l'usage des PPP dans les terrains de golfs en Wallonie est menée en collaboration avec le CR Phyto.
- Une journée d'étude est organisée le 23 juin 2015 avec les délégués de la presque totalité des golfs Wallons afin de les informer et de les sensibiliser.
- Les acteurs du groupe de travail et les organismes d'encadrement (CRP et PGD) s'associent pour élaborer deux protocoles de lutte intégrée, à savoir :
 - un protocole de lutte intégrée pour les terrains de sport (au sens général) en Wallonie
 - un protocole de lutte intégrée pour les golfs en Wallonie

Ces protocoles de lutte intégrée sont composés de différentes phases successives où l'usage de PPP est envisagé en dernier recours pour lutter contre les maladies dans les terrains de sport (en général) et dans les terrains de golf.

- En parallèle, les greenkeepers, avec l'appui de l'AFGolf, effectuent des tests empiriques pour trouver des solutions alternatives à l'usage des PPP en faisant appel à de techniques nouvelles ou anciennes (changement de flore, utilisation de bactéries et champignons antagonistes, compost tea, substances de base (sucre, peroxyde d'hydrogène...), acide citrique (repris comme PPP), algues...).

2017

- La dernière version des deux protocoles de lutte intégrée sont envoyés dans un premier temps à l'administration et, dans un deuxième temps, à l'attention du Cabinet du Ministre de l'Environnement.

Ces deux listes reprennent une sélection de PPP à base de micro-organismes et de produits à faible risque qu'il serait utile d'autoriser après le 1^{er} juin 2018 au niveau des surfaces engazonnées de jeu en Wallonie

- Les greenkeepers et l'AFGolf demandent un appui scientifique pour valider leurs tests effectués sur le terrain et les intégrer dans un cadre juridique clair, toujours inexistant.

2018

- Les greenkeepers et l'AFGolf multiplient les contacts avec le cabinet du Ministre de l'Environnement.
- CRP, UCL et greenkeepers se concertent de manière à pouvoir étendre aux terrains de sports les recherches d'alternatives effectuées dans le domaine agricole. Les chercheurs de l'UCL se déclarent ouverts. Ils relèvent qu'au niveau des financements de projets de recherche, des appels d'offre sont lancés à des périodes déterminées et sont clairement balisés en lien avec l'agriculture. Il n'y a pas eu d'appels d'offre en rapport avec la problématique rencontrée par les surfaces engazonnées de jeu.
- CRP, UCL et greenkeepers conviennent d'interpeler le Ministre de l'Environnement afin de souligner la volonté réelle du secteur de mettre en oeuvre, de manière cadrée et soutenue scientifiquement, des alternatives aux PPP.